

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD297

présenté par

M. Saint-Huile, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout et M. de Courson

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement, opposés à la fusion entre l'ASN et l'IRSN, proposent de supprimer l'article 2 qui fixe les futures missions de l'ASNR.

Ils rappellent que la confiance du grand public dans l'énergie atomique est un préalable à toute relance du nucléaire. La mise en place d'un système de sûreté dual, souhaité pour éviter les conflits d'intérêt et distinguer l'expertise et la décision, est l'un des fondements de l'acceptabilité sociale de cette énergie. Cette confiance de la société civile n'est pas acquise, mais a été peu à peu bâtie grâce, en grande partie, au travail de l'IRSN. L'Institut, dans un dialogue constant avec la société civile a su rassurer sur les enjeux liés à la sûreté nucléaire. Les auteurs de cet amendement s'inquiètent que des retours en en arrière s'agissant de l'organisation de la sûreté nucléaire, fassent courir le risque de raviver une défiance vis-à-vis du nucléaire connue dans d'autres périodes (par exemple après Fukushima).

En outre, créer une nouvelle entité en pleine relance du nucléaire fait courir des risques importantes. Le premier est celui d'une fuite des compétences. Les salariés étant confrontés à un projet de fusion suscitant incompréhension et démotivation, pourraient se réorienter et travailler chez les acteurs économiques de la filière. D'autant que le marché de l'emploi est très favorable, et que les conditions salariales y sont particulièrement intéressantes. Le deuxième écueil de cette réforme est celui d'une désorganisation de la structure en charge de la sûreté du nucléaire à un moment où la charge de travail est importante; avec le risque d'effets contreproductifs et de retards dans le déploiement des prochains réacteurs.

Pour ces raisons, les auteurs de cet amendement souhaitent remettre en cause cette fusion.